Hautes Valeur Environnementale : des objectifs atteints mais une dynamique à confirmer

Une mise à jour des chiffres clés de la Haute Valeur Environnementale (HVE) vient de paraitre¹ sur le site du Ministère, et les résultats sont particulièrement encourageant. En effet, avec **24 827 exploitations certifiées HVE au 1**^{er} janvier **2022** soit **6,4 % des exploitations agricoles françaises**² (Graphique 1), les objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre de son plan Biodiversité³ (2018) sont atteints.

Les chiffres publiés montrent en outre une accélération de la dynamique avec **10 500 nouvelles exploitations certifiées HVE en 2021**.



Graphique 1 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles françaises certifiées HVE

Si les exploitations ayant pour activité principale⁴ la viticulture restent encore très largement majoritaires (3 exploitations HVE sur 4 étant viticoles au 1^{er} janvier 2022), cette proportion - qui atteignait 93 % il y a 4 ans – est en baisse.

Et ce sont les **exploitations de grandes cultures qui affichent la plus forte progression** et représentent désormais **7,8 % du total des exploitations certifiées HVE au 1**^{er} **janvier 2022**, soit près de deux fois plus qu'au 1^{er} juillet 2020.

¹ https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve

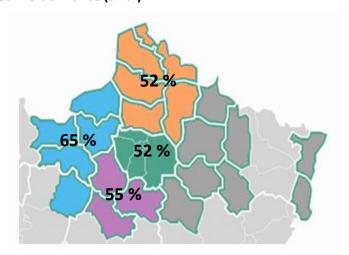
² En termes de surfaces, les exploitations HVE représentent un total de 1,17 million d'hectares soit environ 4,4 % de la surface agricole utile (SAU) française.

³ Pour rappel, le Gouvernement souhaitait atteindre un total de 15 000 exploitations certifiées HVE à l'horizon 2022 : https://agriculture.gouv.fr/plan-biodiversite-nous-avons-le-pouvoir-et-le-devoir-dagir

⁴ La production principale est estimée en fonction de la part relative du chiffre d'affaires de chaque activité

En consultant l'annuaire des exploitations HVE⁵ récemment mis à jour, on constate par ailleurs que les exploitations grandes cultures représentent désormais **12% des exploitations HVE en régions betteravières**.

Bien que la certification gérée dans un cadre collectif⁶ (cf. encart) se soit développée à partir du 2nd semestre 2018 pour concerner au 1^{er} janvier 2022 deux tiers des exploitations, c'est bien la **certification individuelle** qui prévaut au sein de la majorité des régions betteravières telle que la **Normandie** (65 %), le Centre-Val-de-Loire (55 %), les Hauts-de-France (52 %) et l'Île-de-France (52 %).



Les agriculteurs peuvent être accompagnés par une structure collective (coopérative, syndicat ou collectivité territoriale) pour valider la certification HVE.

La structure vérifie par un contrôle interne le respect des exigences du référentiel.

Puis l'organisme certificateur (OC) effectue une évaluation :

- du système de contrôle interne mis en place par la structure collective
- d'un échantillon d'exploitations

L'OC délivre ensuite une attestation de conformité à la structure collective <u>et</u> un certificat de conformité à chacune des exploitations engagées.

Figure n°1: Pourcentage d'exploitations certifiées individuellement en région betteravière

Ces chiffres encourageants traduisent l'engagement d'un nombre croissant d'agriculteurs et d'agricultrices dans la transition écologique et confirment l'intérêt grandissant pour cette certification qui permettra l'accessibilité aux éco-régimes de la future PAC 2023⁷.

Reste à savoir si les évolutions du référentiel actuel – toujours en discussion - permettront de maintenir cette dynamique pour atteindre l'objectif de 50 000 exploitations HVE en 2030 fixé par le gouvernement.

A ce titre, la rénovation du système de notation HVE et les discussions prévues sur le sujet lors de la prochaine CNCE du 28 juin 2022 constituent des éléments clés.

Pour l'ARTB, la prochaine étape de travail sur le sujet consistera à reprendre les résultats des audits HVE réalisés en 2020⁸ afin d'appréhender au mieux l'impact de cette rénovation.

⁵ https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france

[:] Ce fichier contient l'ensemble des exploitations agricoles françaises, certifiées HVE au 1er janvier 2022, **qui ont accepté de figurer sur cet annuaire** (soit environ 75% des exploitations certifiées).

⁶https://agriculture.gouv.fr/telecharger/127888?token=26ab7b014ff02219e29d55523b01ac833689dbb7bc49b 1a9e917f476a06ece88

⁷: https://www.artb-france.com/nos-analyses/politiques-agricoles-gestion-des-risques/497-la-nouvelle-pac-2023-2027-de-l-union-europeenne.html

⁸ https://www.artb-france.com/nos-analyses/environnement-durabilite/469-suivi-de-l-etude-de-faisabilite-du-deploiement-de-la-certification-haute-valeur-environnementale-hve-sur-les-exploitations-betteravieres-francaises-phase-2.html